

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier

- Vu le Dahir N° 1-10-187 du 7 Moharrem 1432 (13 Décembre 2010) portant promulgation de la loi n° 06.10 relative à la création de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA).
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes
- Vu l'arrêté fixant l'organisation de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones oasiennes et de l'Arganier;
- Vu la nécessité de service.

DECIDE

Article premier: d'ouvrir la candidature au poste de directeur de développement des zones oasiennes de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier sis à Erfoud/Errachidia (fiche poste en annexe de la présente décision).

Article deux : le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une administration publique ou établissement public et justifiant :

- du grade d'Ingénieur en Chef ou grade d'administrateur principal ou équivalent et ayant un diplôme supérieur permettant le classement à l'échelle onze de l'administration publique;
- d'une expérience professionnelle d'au moins de quinze années dont cinq années au moins au niveau des zones oasiennes dans un poste de responsabilité dans les domaines de gestion de développement sectoriel et/ou territorial et ayant des compétences en matière de conception et de gestion de projets et de promotion de programmes d'investissement.

Article trois : Le dossier de candidature devra comporter:

- la demande signée par le candidat;
- un curriculum vitae en langue française et tous documents justifiant les capacités et conditions requises pour occuper le poste à pourvoir;
- Une note synthétique présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article quatre: Le dossier de candidature est déposé contre accusé de réception, en quatre exemplaires, au secrétariat de Monsieur Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier à l'adresse ci-après:

AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
Avenue Moulay Ali Cherif (Bâtiment de la chambre d'agriculture), Boutalamine – Errachidia
Ou 10, rue Ouarzazate, Hassane, Rabat

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'ANDZOA au plus tard le **24 janvier 2014** à 16 heures.

Article cinq: La présente décision sera publiée au site du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime : www.agriculture.gov.ma , au site www.emploi-public.ma et au site de l'ANDZOA : www.andzoa.ma



Le Directeur Général
de l'Agence Nationale pour le Développement
des Zones Oasiennes et de l'Arganier

Signé Dr Brahim HAFIDI

**Fiche du poste de directeur de développement des zones oasiennes à
 L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER**

Description du poste	
Intitulé du poste	directeur de de développement des zones oasiennes
Lieu du poste	Erfoud / Errachidia
Missions du poste	<p>Assure sous l'autorité du Directeur Général et en conformité avec les textes en vigueur les missions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement des zones oasiennes ; ▪ La gestion, l'encadrement et la coordination des représentations territoriales qui lui sont rattachées ; ▪ Le pilotage opérationnel et la coordination des projets lancés par sa direction; ▪ le pilotage de son entité et la gestion interne de son équipe et son encadrement.
Activités du poste	<p>Avec la collaboration des chefs de département et services qu'il supervise, le directeur de développement des zones oasiennes aura à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à l'élaboration et à la déclinaison de la stratégie de développement des zones oasiennes à travers la conception et la mise en œuvre de programmes et des projets agricoles, environnementaux et socio-économiques; ▪ Veiller à la réalisation dans les règles de l'art des programmes de développement de la zone et à la mise en place d'un système de pilotage opérationnel des programmes et projets de développement et de protection de l'environnement de la zone en coordination avec les représentations locales et les partenaires concernés; ▪ Superviser, coordonner et veiller à la mise en application des concepts et projets liés à la réserve de biosphère des oasis ; ▪ Participer à la budgétisation des programmes et des projets et élaborer une feuille de route par projet et veiller à sa mise en œuvre ; ▪ Coordonner les activités de sa direction avec celles des autres directions de l'Agence et des partenaires ; ▪ contribuer à la mise en place des contrat-programmes ou des conventions pour la mise en œuvre de la stratégie de développement en collaboration avec les acteurs partenaires et les syndiquer pour la réalisation des objectifs fixés ; ▪ Concevoir et veiller à la mise en œuvre des études techniques et socio-économiques relatives au développement des zones oasiennes ; ▪ Encourager les échanges informationnels au sein de l'Agence et constituer des relais à cet effet, ▪ Construire et alimenter une base de données sur les zones oasiennes, veiller à son actualisation et à sa bonne utilisation; ▪ Participer et contribuer aux actions de communication et de promotion de l'Agence notamment dans les zones oasiennes ; ▪ contribuer au développement et à l'élaboration des programmes de coopération et de partenariat avec des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux pour la réalisation des objectifs de développement des zones oasiennes ; ▪ Veiller à la bonne gestion des ressources de la direction et mobiliser toutes les compétences pour la réalisation des objectifs de l'Agence ; ▪ Mettre en œuvre toutes les directives et orientations prises par le directeur général de l'Agence.

